



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 avril 2012

Présents : 10 - Votants : 10 (sur dix conseillers)

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la question d'un emprunt à faire pour la commune.

Question adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Comptes administratifs et comptes de gestion 2011

Compte Administratif de la Commune

Fonctionnement Dépenses	226 330,87 €	Fonctionnement Recettes	226 037,37 €
Investissement Dépenses	179 664,15 €	Investissement recettes	190 776,04 €
non compris 11 111,89 € de restes à réaliser			

Compte Administratif du Service de l'Eau

Fonctionnement Dépenses	32 487,81 €	Fonctionnement Recettes	51 953,73 €
Investissement Dépenses	5 610,10 €	Investissement recettes	10 652,74 €
non compris 1000 € de restes à réaliser			

Le Conseil Municipal (Madame le Maire ayant quitté la salle) approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion 2011.

Affectation des résultats 2012 Budget Eaux et Commune

Budget de la Commune :

Affectation au R002 du B.P. fonctionnement 2012	+ 13 970,56 €
Affectation au D001 du B.P. investissement 2012 (déficit)	- 20 598,16 €
Affectation en réserve au compte 1068	31 710,05 €

Budget du service des eaux :

Affectation au R002 du B. P. fonctionnement 2012	21 191,49 €
Affectation au R001 du B. P. investissement 2012	80 792,84 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations des résultats 2012.

Décision en matière de taux de contributions directes

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux 2011 : un taux de 5,67 % pour la taxe d'habitation, un taux de 6,70 % pour la taxe foncière propriétés bâties, un taux de 13,39 % pour la taxe foncière propriétés non bâties.

Budgets primitifs 2012

Budget Primitif Commune 2012

Fonctionnement Dépenses et recettes : 219 053,56 €
Investissement Dépenses : 190 776,04 € (dont 11 111,89 € de restes à réaliser)
Investissement recettes : 190 776,04 €

Budget Primitif du Service des Eaux 2012

Fonctionnement Dépenses et recettes : 79 661,49 €
Investissement Dépenses et recettes : 121 792,84 € (dont 1000 € de restes à réaliser en dépenses)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2012.

Nomination d'un assistant de prévention

Le Conseil Municipal nomme Madame CREPIN-NICOLAS Marie-Thérèse au poste d'assistant de prévention, celle-ci ayant été précédemment ACMO et ayant déjà suivi toutes les formations nécessaires à l'ACMO.

Sécurisation en Eau du Sud Toulinois

Le Conseil Municipal considère qu'il est nécessaire de répondre aux besoins en eau du territoire et de pallier aux situations de pénurie ou de défaillance, notamment lors d'une sécheresse, d'une rupture de conduite maîtresse ou d'une pollution de captage, pendant une panne sur une installation de production ou de traitement, décide de créer un Syndicat Mixte de Sécurisation en Eau Potable sur le secteur du Toulinois Sud afin d'engager dès à présent la phase opérationnelle des travaux, approuve les statuts du Syndicat annexés à la présente délibération ainsi que l'adhésion des collectivités suivantes : le Syndicat intercommunal des Eaux du Sud Toulinois représentant les communes de Bagneux, Blénod-les-Toul, Bulligny, Charmes la Côte, Choley-Ménillot, Crézilles, Domgermain, Gye, Mont-le Vignoble, Moutrot ; les communes de : Allain, Colombey-les-Belles, Crépey, Ochey, désigne comme délégués titulaires : Andrée ROUYER, Daniel THOMASSIN, Hervé RENAUD ; comme délégué suppléant : Francis ABRAHAM, indique que, pour son fonctionnement, le syndicat s'appuiera, autant que faire se peut, sur des prestations en maîtrise d'ouvrage déléguée et sur le personnel ressource des collectivités adhérentes, précise que d'autres collectivités environnantes pourront intégrer ce syndicat qui travaillera également en partenariat avec le Syndicat Mixte Cœur Toulinois afin de coordonner les opérations de sécurisation du territoire.

Amortissement des travaux d'assainissement

Le Conseil Municipal autorise l'amortissement des investissements dans le domaine assainissement, en cours et à venir, sur une durée de 50 ans.

Reconduction du placement en bons du Trésor

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le placement de 59 315 € sur le même produit pour 2012.

Droit de préemption parcelle ZP 13

Un habitant a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle ZP 13 sise à Baillard, le long de la D 904, à côté du local technique.

Une première délibération n° 6-12 a déjà été prise lors du conseil du 15 février 2012, décidant l'usage du droit de préemption. La Sous-Préfecture a refusé cette délibération, celle-ci n'étant pas suffisamment motivée.

Considérant que le local technique sis sur la parcelle n° ZP12, adjacente à la parcelle ZP 13 ne possède pas d'accès à la partie arrière du local technique de la commune, sis sur cette même parcelle ZP12, et que l'étroitesse de la dite parcelle ne permet pas la création d'un accès véhicule ; considérant que la parcelle ZP13 est comprise entre deux parcelles propriété de la commune ; considérant l'opportunité d'avoir en un même lieu, le local technique, une zone de stockage de matériaux et une zone de compostage, facilitant ainsi le travail des bénévoles et de l'employé communal. Le Conseil Municipal décide d'user de son droit de préemption sur la parcelle ZP 13.

Action aides Habitat

Le Conseil Municipal accepte le taux de subventionnement de la commune pour les actions « façades », « toiture » année 2012 :

- Subvention façade (critères architecturaux) : participation de la commune à 10 % du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum,
- Subvention façade (conditions de revenus) : participation de la commune à 10 % du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum,
- Subvention toiture (critères architecturaux) : participation de la commune à 10 % du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 € maximum,
- Subvention toiture (conditions de revenus) : participation de la commune à 10 % du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 € maximum.

Baux de chasse à renouveler

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de location reçues, choisit les propositions de : pour la Champelle : La Société de Chasse de l'Anciotta sise à LIVERDUN, représentée par Monsieur Yves LOPEZ, au tarif de 2 000,00 € annuel ; pour le Bois de Charmé : Monsieur TRIBOUT Robert habitant à MARON, au tarif de 4 550,00 € annuel ; pour le Grand Jury : la Société de chasse des bois de Selaincourt, Colombey, Crépey, sise à Selaincourt, représentée par Monsieur Denis LEMARQUIS, au tarif de 18 € l'hectare, soit un montant annuel de 1406,88 € et confirme que les parcelles de l'ACCA de Crépey, le Bois des Côtes et Corcieux restent à l'ACCA de Crépey pour le même tarif, soit 1 191,22 €.

Participation de la collectivité à la protection complémentaire de ses agents

Le Conseil Municipal décide un versement d'un montant de 40 % du coût réel de la mutuelle au prorata des heures effectuées à la commune, avec un versement direct et mensuel à l'agent, sur présentation d'une attestation d'adhésion annuelle à une mutuelle.

Encaissement d'un chèque

Une personne originaire du village nous a donné un chèque de 15 € pour les œuvres sociales du village.

Le Conseil Municipal décide de verser ce chèque à la coopérative scolaire.

Emprunt de la commune

Le Conseil Municipal décide de choisir un emprunt d'un montant de 65 000 € remboursable sur 10 ans aux taux de 3,93 % avec une échéance trimestrielle de 1 973,04 €, pour les travaux de réfection de la rue du Poiron et autres chemins, afin de ne pas déséquilibrer le budget, celui-ci, dans sa section d'investissement étant encore en situation de report déficitaire, suite aux travaux des chemins ruraux.

Questions diverses

Familles rurales : projet de mobilité solidaire

Madame le maire donne lecture du projet de Mobilité solidaire reçu de Familles Rurales.

Le Conseil approuve ce projet.

Foyer rural de la Haie : remerciements

Nous avons reçu les remerciements du Foyer Rural de la Haie pour la subvention accordée en 2012 ainsi que pour la mise à disposition des deux salles.

Informations population

Secrétariat de mairie

Les permanences sont maintenues durant les vacances de Pâques (sauf lundi de Pâques, férié). Le secrétariat sera fermé le mardi 10 avril.

Mise à jour du plan cadastral

Un géomètre, Monsieur P. EDOUARD de la DGFP, passera dans la commune du 2 avril au 13 avril pour la mise à jour du plan cadastral. Nous rappelons que le géomètre et son auxiliaire sont autorisés à pénétrer dans les propriétés seulement, et non dans les bâtiments.

Prochains scrutins

Nous recherchons des volontaires pour tenir le bureau de votes pour les quatre prochains scrutins. Horaires 8 h-10 h30 ; 10h30-13 h ; 13 h-15h30 ; 15 h 30-18h. Vous devez être inscrits sur la liste électorale. Contacter la mairie.